



REÇU 13 MARS 2019

**PREFET DES VOSGES**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
GRAND EST**

Délégation Territoriale des Vosges

Service veille et sécurité sanitaire et  
environnementale

Dossier suivi par : Antoine GENDARME - TSSS  
Courriel : ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr  
Téléphone : 03.29.64.66.52  
Télécopie : 03.29.64.66.92

Epinal, le **- 7 MARS 2019**

Le Préfet,

à

Monsieur le Président  
Syndicat de l'AVIERE  
1 allée du Val d'Avière  
88390 LES FORGES

**OBJET** : Information sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine dans les communes de 3500 habitants et plus.

**P.J.** : Bilan 2018

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, conformément à l'article D1321-104 du code de la santé publique, le bilan des principaux résultats d'analyses d'eau effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire au titre de l'année 2018, réalisé par la Délégation Territoriale des Vosges de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

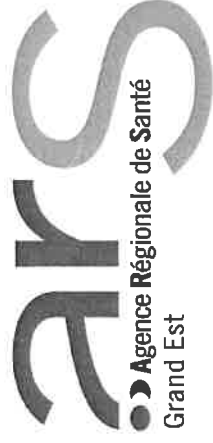
Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Julien LE GOFF



REÇU 13 MARS 2019



**DELEGATION TERRITORIALE DES VOSGES**  
**Service Veille et Sécurité**  
**Sanitaire et Environnementale**

**4 avenue du Rose Poirier - B.P. 61019**  
**88060 EPINAL Cedex 09**  
**Tél : 03 83 39 30 30 Fax : 03 29 64 66 92**

# **QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

## **RAPPORT ANNUEL**

### **2018**

**UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION :**

**SYNDICAT AVIERE**

*Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement ( SISE-Eaux )*



# Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

## 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

## 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

## 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

### DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
SYNDICAT AVIERE	SDE DE L'AVIERE	6 385	CAP PUIITS DE DOGNEVILLE 1 CAP PUIITS DE DOGNEVILLE 2 CAP PUIITS DE SOBA 1 CAP PUIITS DE SOBA 2 CAP PUIITS DE SOBA 3 CAP PUIITS DE SOBA 4 CAP PUIITS DE SOBA 5 MCA REUNION PUIITS SOBA MCA REUNION SCES BAUDENOTTE MCA REUNION SCES BOUFFROT MCA REUNION SCES CALOTINE MCA REUNION SCES SDE AVIERE MCA REUNION SCES STE-BARBE CAP SCE BELLAVISTA CAP SCE BOUFFROT AMONT 3 CAP SCE BOUFFROT AMONT 4 CAP SCE BOUFFROT AMONT 5	





# Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

## 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

## 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

## 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UD) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

### DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

			TTP	STATION LA VIERGE EPINAL
			TTP	STATION RENAUVROID SDE AVIERE
			TTP	STATION UZEMAIN SDE MTS-FAUCILLES



# Situation administrative des captages

## Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante. La date limite de régularisation a été fixée au 4 janvier 1997.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

## Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, et que les documents d'urbanisme (P.O.S. ou P.L.U) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la situation administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'ARS, je vous invite à prendre contact avec le service veille et sécurité sanitaire et environnementale de la délégation territoriale des Vosges.

Légende Etat Procédure : AB point de prélèvement abandonné - EC procédure en cours - NE procédure non engagée - NP procédure non poursuivie - RV procédure en cours de révision - TE procédure terminée

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE				
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Autorisé le	Arrêté D.U.P.	Etat Procédure
SCE BELLAVISTA	SOURCE	RENAUVOID	03397X0029	16/02/1995	19/11/2008	19/12/2008	19/12/2008	TE
SCE CHARBONNIERS	SOURCE	RENAUVOID	03397X0030	16/02/1995	19/11/2008	19/12/2008	19/12/2008	TE
SCE N 1	SOURCE	RENAUVOID	03397X0019	16/02/1995	19/11/2008	19/12/2008	19/12/2008	TE
SCE N 2	SOURCE	RENAUVOID	03397X0020	16/02/1995	19/11/2008	19/12/2008	19/12/2008	TE
SCE N 3	SOURCE	RENAUVOID	03397X0021	16/02/1995	19/11/2008	19/12/2008	19/12/2008	TE
SCE N 4	SOURCE	RENAUVOID	03397X0028	16/02/1995	19/11/2008	19/12/2008	19/12/2008	TE



# Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH : pH terrain (unité pH) CTF : Coliformes totaux / 100ml NO3 : Nitrates (mg/l)  
 CALCOCC2 : Equilibre calco-carbonique 0/1/2/3/4 ECOLI : Escherichia / 100ml TURB : Turbidité (FNU)  
 TH : Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté STRF : Entérocoques / 100ml AS : Arsenic (µg/l)

NB : \* les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

\* C = conforme , N = non conforme , D = dérogation

\* 0 = eau incrustante, 1 = eau légèrement incrustante, 2 = eau à l'équilibre, 3 = eau légèrement agressive, 4 = eau agressive

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION  
 Nom de l'installation : STATION RENAUVOID SDE AVIERE

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
27/04/18	RENAUVOID	SORTIE STATION SDE AVIERE	C	C	AS	µg/L	27/04/2018	0,28
02/07/18	RENAUVOID	SORTIE STATION SDE AVIERE	C	C	CALCOCC2	ANS OBJE	27/04/2018	2
22/11/18	RENAUVOID	SORTIE STATION SDE AVIERE	C	C			02/07/2018	2
							22/11/2018	2
					CTF	n/(100mL)	27/04/2018	<1
							02/07/2018	<1
					ECOLI	n/(100mL)	22/11/2018	<1
							27/04/2018	<1
					NO3	mg/L	02/07/2018	6,1
							27/04/2018	6,7
							22/11/2018	7,4

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique : 100,0 %

Conformité chimique : 100,0 %

## Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION  
Nom de l'installation : STATION RENAUVOID SDE AVIERE

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
PH	unité pH	27/04/2018	8,3
		02/07/2018	8,3
		22/11/2018	8,3
STRF	n/(100mL)	27/04/2018	<1
		02/07/2018	<1
		22/11/2018	<1
TH	°f	27/04/2018	10,6
		02/07/2018	10,4
		22/11/2018	9,5
TURBNFU	NFU	27/04/2018	0,2
		02/07/2018	0,2
		22/11/2018	1,0

# Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION  
 Nom de l'installation : SDE DE L'AVIERE

<b>Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)</b>		<b>Conformité bactériologique</b>	<b>Conformité chimique</b>
100,0 %		100,0 %	100,0 %

## Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
17/01/18	UXEGNEY	RESEAU UXEGNEY	C	C	CTF	n/(100mL)	17/01/2018	<1
14/02/18	FORGES (LES)	RESEAU LES FORGES	C	C			14/02/2018	<1
21/03/18	DOMEVRE-SUR-AVIERE	RESEAU DOMEVRE SUR AVIERE	C	C			21/03/2018	<1
06/04/18	UXEGNEY	RESEAU UXEGNEY	C	C			06/04/2018	<1
16/04/18	SANCHEY	RESEAU SANCHEY	C	C			16/04/2018	<1
23/05/18	CHAUMOUSEY	RESEAU CHAUMOUSEY	C	C			23/05/2018	<1
22/06/18	FORGES (LES)	RESEAU LES FORGES	C	C			22/06/2018	<1
02/07/18	UXEGNEY	RESEAU UXEGNEY	C	C			02/07/2018	<1
20/08/18	SANCHEY	RESEAU SANCHEY	C	C			20/08/2018	<1
06/09/18	DOMEVRE-SUR-AVIERE	RESEAU DOMEVRE SUR AVIERE	C	C			06/09/2018	<1
12/10/18	UXEGNEY	RESEAU UXEGNEY	C	C			12/10/2018	<1
07/11/18	FORGES (LES)	RESEAU LES FORGES	C	C			07/11/2018	<1
19/12/18	CHAUMOUSEY	RESEAU CHAUMOUSEY	C	C			19/12/2018	<1

# Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION  
 Nom de l'installation : SDE DE L'AVIERE

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ECOLI	n/(100mL)	17/01/2018	<1
		14/02/2018	<1
		21/03/2018	<1
		06/04/2018	<1
		16/04/2018	<1
		23/05/2018	<1
		22/06/2018	<1
		02/07/2018	<1
		20/08/2018	<1
		06/09/2018	<1
12/10/2018	<1		
07/11/2018	<1		
19/12/2018	<1		
PH	unité pH	17/01/2018	8,4
		14/02/2018	8,3
		21/03/2018	8,4
		06/04/2018	8,2
		16/04/2018	8,3
		23/05/2018	8,3
		22/06/2018	8,3
		02/07/2018	8,2
		20/08/2018	8,3
		06/09/2018	8,7
12/10/2018	8,5		
07/11/2018	8,5		
19/12/2018	8,3		

# Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION  
 Nom de l'installation : SDE DE L'AVIERE

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
STRF	n/(100mL)	17/01/2018	<1
		14/02/2018	<1
		21/03/2018	<1
		06/04/2018	<1
		16/04/2018	<1
		23/05/2018	<1
		22/06/2018	<1
		02/07/2018	<1
		20/08/2018	<1
		06/09/2018	<1
TURBNFU	NFU	12/10/2018	<1
		07/11/2018	<1
		19/12/2018	<1
		17/01/2018	0,3
		14/02/2018	<0,1
		21/03/2018	0,1
		06/04/2018	0,1
		16/04/2018	0,1
		23/05/2018	<0,1
		22/06/2018	<0,1
		02/07/2018	0,1
		20/08/2018	0,1
		06/09/2018	0,1
		12/10/2018	0,3
		07/11/2018	<0,1
		19/12/2018	<0,1





# Liste des dépassements des exigences de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

## UDI SDE DE L'AVIERE

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
CONDUCTIVITÉ À 25°C	180 µS/cm	22/06/2018	200,00	1100,00

Nombre de dépassement des références de qualité : 1



# Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI SDE DE L'AVIERE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	PH	unité pH	T	8,20	8,36	8,70			13
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00	0,09	0,30			13
CTF	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0,00	0,00	0,00			13
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0,00	0,00	0,00		0	13
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0,00	0,00	0,00		0	13
CDT25	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	T	180,00	217,69	230,00			13
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00			13
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00		0,5	2

# Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2018

TTP		STATION RENAUVOLD SDE AVIERE							
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T1	2,00	2,00	2,00			3
PH	PH	unité pH	T1	8,30	8,30	8,30			3
PHE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	T1	8,10	8,17	8,25			3
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	9,50	10,17	10,60			3
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	0,20	0,47	1,00			3
CTF	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0,00	0,00	0,00			3
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0,00	0,00	0,00		0	3
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	0,00	0,00	0,00		0	3
CL	CHLORURES	mg/L	T1	3,80	4,10	4,40			3
CDT25	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	T1	220,00	220,00	220,00			3
SO4	SULFATES	mg/L	T1	1,60	2,07	2,60			3
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	0,00	0,27	0,40			3
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00		0.1	1
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00			3
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	6,10	6,73	7,40		50	3
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00		0.1	3
AS	ARSENIC	µg/L	T1	0,28	0,28	0,28		10	1
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00		0.1	1
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00		0.1	1